



LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

GRENADE
SUR GARONNE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 22 Février 2011



Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.



Le mardi 22 Février 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 14.02.2011), se sont réunis, sous la Présidence de Mr. Rémy ANDRE, Maire.

Etaients présents :

Mr. ANDRE, Maire,

Mr. DELMAS, Mme LE BELLER, Mr. SCHIELE, Mme BENTROB, Maires-Adjoints.

Mr. NADALIN, Mr. BOISSE, Mme BRIEZ, Mme CHAPUIS, Mr. PEEL, Mr. ANSELME, Melle MANZON, Mme HADROT, Mr. POCHON, Melle ZAMPROGNO, Mme VOLTO.

Représentés :

Mr. KACZMAREK (par Mr. NADALIN), Mme LOUGE (par Mr. SCHIELE), Mr. LACOME (par Mr. ANSELME), Mme D'ANNUNZIO (par Mr. DELMAS), Mme VOUZELLAUD (par Mr. PEEL), Mme SCHIELE (par Mlle MANZON), Mr. ISSAD (par Mme CHAPUIS), Mr. CRIPIA (par Mr. ANDRE).

Absents : Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, Mr. MAUTOR.



Secrétaire de séance : Mr. NADALIN est désigné secrétaire de séance.



L'ordre du jour est arrêté comme suit :

- 1) Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25.01.2011.
- 2) Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).
- 3) Pass 2010-2011. Participations communales.
- 4) Subventions exceptionnelles aux associations (Comité d'Animation et Foyer de St Caprais).
- 5) Ressources Humaines / Régime indemnitaire - Prime à la notation.
- 6) Demande de mise à disposition d'un préfabriqué auprès du Conseil Général.
- 7) Régularisation lieu-dit «Les Aubinels» : Déclassement de parcelles - Cession à Mr. et Mme FIORITO André.
- 8) Attribution de noms de rue.
- 9) Charte de Développement Durable de la Ville de Grenade.
- 10) Rapport d'activités 2010 du SIEANAT (Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans le département de la Haute-Garonne).
- 11) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement - exercice 2011.
Complément à apporter à la délibération du Conseil Municipal du 14.12.2010.
- 12) Débat d'orientations budgétaires.
- 13) Questions diverses.

1) Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25.01.2011.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès verbal de la réunion du 25.01.2011 : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).

Rapporteur : Mr. ANDRE.

♦ Décision en date du 30.12.2010 : Avenant n° 1 au marché de « dispositif d'alerte à la population - sirène forte puissance ».

Vu la notification du présent marché en date du 08 juin 2010 à la société Energie +, sise impasse Charre à La Ciotat (13600),

Vu l'implantation définitive du compteur électrique par les services de ERDF, au delà du périmètre initialement prévu autour du point d'ancrage de la sirène,

Vu la nécessité de relier le dispositif d'alerte au compteur électrique,

La société Energie + doit prévoir la fourniture et le raccordement de 20 mètres supplémentaires de câble d'alimentation pour pouvoir relier la sirène au compteur électrique.

Ces travaux s'ajoutent au marché initial et représente un coût de 497 € HT.

Le marché initial est conclu pour un montant de 26.780 € HT.

L'avenant n°1 au dit marché entraîne une augmentation de 1.9 %.

Le nouveau montant de marché s'élève désormais à 27.277 € HT soit 32.623,29 € TTC.

♦ Décision en date du 24.01.2011 : Redevance d'Occupation du Domaine Public / TIGF (Transport de gaz naturel à haute pression).

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant revalorisation de la R.O.D.P. (Redevance d'Occupation du Domaine Public) pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz,

Vu l'article L2122-22 du le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 21 Mars 2008 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il convient de fixer la R.O.D.P. 2010 pour T.I.G.F. (Total Infrastructures Gaz France),

il a été décidé

- de fixer le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public par le réseau de transport ou de distribution de gaz au taux fixé par le décret susvisé et en fonction du linéaire situé sur le domaine public communal exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

- de revaloriser automatiquement chaque année ce taux plafond par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

- pour l'année 2010, la Redevance pour Occupation du Domaine est fixée comme suit :

$$PR\ 2010 = [(0,035\ \text{euros} \times L) + 100\ \text{euros}] \times 1,0618 = 176,52\ \text{€}^{(*)},\ \text{arrondi à } 177\ \text{€}.$$

L = linéaire concerné = 1.892,75 mètres.

(*) = coefficient de revalorisation / index ingénierie.

3) Pass 2010-2011.Participations communales.

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec un certain nombre d'associations, dans le cadre du Pass Grenade, pour la période du 01.09.2010 au 31.08.2011, suite à la délibération du Conseil Municipal du 14.09.2010. Les dispositions de cette convention prévoient que le montant pris en charge par la Collectivité, soit versé aux associations, après communication d'un état récapitulatif trimestriel.

Compte tenu des états récapitulatifs transmis par les associations pour la période du 01.09.2010 au 31.12.2010 (états consultables auprès du secrétariat de la Mairie), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les participations suivantes :

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Participations à verser à l'Association par la Commune</i>
Association Attitudes	1.216 €
Grenade Sports (école de rugby)	276 € (régularisation : Pass établis tardivement)
La Compagnie des Gazelles	112 €
Multimusique	100 € (régularisation : oubli sur état transmis le 18.01.2011)

4) Subventions exceptionnelles aux associations.

- Comité d'Animation :

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 363 € au profit du Comité d'Animation (subvention d'un montant équivalent au montant des droits de place encaissés par la régie municipale, à l'occasion du marché de Noël organisé par cette association, le 05.12.2010).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

- Foyer de St Caprais :

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal de verser au foyer de St Caprais, la somme de 1.012,00 €. Cette somme représente le montant des sommes encaissées par la Régie municipale, en 2010, pour la location de la salle du foyer de St Caprais à des particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

5) Ressources Humaines.

Régime indemnitaire- Prime à la notation.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, rappelle que, par délibération en date du 29 mars 2006, le Conseil Municipal a décidé de créer le régime indemnitaire des agents sur une base propre à la commune de Grenade et notamment la prime dite de « fin d'année ».

Cette prime comporte deux parts :

- une part fixe d'un montant de 400€ pour les agents titulaires et de 100€ pour les stagiaires et contractuels de plus de 6 mois (cette part étant versée sur les salaires du mois de décembre),
- une part variable dont le montant est fixé à 100 € pour la prime 2006 sur la notation de 2005 puis chaque année au mois de mars de l'année N+1 sur la note de l'année N.

Cette part variable a évolué entre 2005 et 2009 comme suit :

- . notation 2005/ salaire Avril 2006 = 100€
- . notation 2006/ salaire Mars 2007 = 200€
- . notation 2007/ salaire Mars 2008 = 300€
- . notation 2008/ salaire Mars 2009 = 400€
- . notation 2009/ salaire Mars 2010 = 500€.

Il propose au Conseil Municipal :

- de maintenir sur l'année 2011, au vu des notations 2010 et en reprenant les critères existants, la prime « part variable » à hauteur de 500€. Cette prime sera versée sur les salaires du mois de mars 2011.
- de prévoir que cette disposition sera reconduite sur les exercices à venir.

Pour rappel des variations :

NOTE	Taux en fonction de la note	« part variable » de la prime
N<10	0%	0 €
10≤N<11	10%	50 €
11≤N<11.5	20%	100 €
11.5≤N<12	30%	150 €
12≤N<12.5	40%	200 €
12.5≤N<13	50%	250 €
13≤N<13.5	60%	300 €
13.5≤N<14	80%	400 €
N≥14	100%	500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de maintenir sur l'année 2011, au vu des notations 2010 et en reprenant les critères existants, la prime « part variable » à hauteur de 500€. Cette prime sera versée sur les salaires du mois de mars 2011.
- de prévoir que cette disposition sera reconduite sur les exercices à venir.

6) Demande de mise à disposition d'un préfabriqué auprès du Conseil Général.

Sur proposition de Mme LE BELLER, Maire Adjoint, en prévision de l'ouverture d'une classe au groupe scolaire Jean-Claude Gouze à la rentrée scolaire de septembre 2011, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Conseil Général, la mise à disposition d'un préfabriqué, sous réserve de la décision définitive d'ouverture par l'Inspection Académique.

Mme LE BELLER précise que Mr. l'Inspecteur d'Académie vient de confirmer l'ouverture d'une classe maternelle à la rentrée prochaine, sur la commune de Grenade.

7) Régularisation lieu-dit « Les Aubinels ».

Déclassement de parcelles - cession à Mr. et Mme FIORITO André.

Mr. le Maire indique au Conseil Municipal, que par délibération en date du 23.06.1988, a été décidée la rectification de l'emprise du domaine public aux hameaux d'Engarres et des Aubinels. Pour ce faire, le Conseil Municipal de l'époque s'était prononcé favorablement sur des cessions de terrains à certains riverains, moyennant le franc symbolique, et avait autorisé la signature des actes notariés correspondants. Suite à cette délibération, les actes ont été passés en l'Etude de Maître BALZAME, Notaire à Grenade. Seul l'acte avec Mr. TOME Antonio, au lieu-dit « Les Aubinels », pour une superficie de 621 m², n'a pas été signé.

Or, depuis, la propriété de Mr. TOME a été vendue à Mr et Mme FIORITO André, domiciliés 1062, route de Larra à Grenade. Les parcelles qui devaient être cédées à Mr. TOME reviennent donc à Mr. et Mme FIORITO. Pour régulariser cette situation, Me BALZAME, Notaire, demande une délibération du Conseil Municipal autorisant Mr. le Maire à signer avec Mr. et Mme FIORITO (ou avec le futur acquéreur de la propriété FIORITO).

Mr le Maire propose donc au Conseil Municipal de confirmer le déclassement des parcelles du domaine public, cadastrées section G n° 1171 et 1172, situées lieu-dit « Les Aubinels », représentant une superficie totale de 621 m², et de décider de la cession des dites parcelles, moyennant l'euro symbolique, à Mr. et Mme FIORITO André (ou au futur acquéreur de la propriété FIORITO),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- confirme le déclassement des parcelles du domaine public, cadastrées section G n° 1171 et 1172, situées lieu-dit « Les Aubinels », représentant une superficie totale de 621 m²,
- décide de la cession des parcelles déclassées, cadastrées section G n° 1171 et 1172, lieu-dit « Les Aubinels », d'une superficie totale de 621 m², moyennant l'euro symbolique, à Mr. et Mme FIORITO André (ou au futur acquéreur de la propriété FIORITO),
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant en l'Etude de Me. BALZAME, Notaire à Grenade.

8) Attribution de noms de rue au hameau d'Engarres.

Sur proposition de Mr. le Maire,
le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide de baptiser deux rues situées au hameau d'Engarres,
comme suit :

- **Chemin de la Plaine** (de la route de Larra au Chemin St Jean),
- **Rue des Ecuries** (du chemin de la Plaine au chemin de la Plaine)

Rectification délibération du 25.01.2011 : « Rue Roger BAJADA ».

Mr. le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une modification à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2011 et de dénommer la rue du lotissement « Chateaugiron » : **Rue Roger BAJADA** (et non impasse Roger BAJADA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

9) Charte de Développement Durable de la Ville de Grenade.

Avant de céder la parole à Mr. Serge BOISSE, Mr. le Maire précise que cette Charte n'appelle pas de vote de la part du Conseil Municipal.

Mr. BOISSE indique qu'il était important pour la Municipalité d'élaborer cette Charte de Développement Durable pour la Ville de Grenade. L'objectif est d'amener Grenade sur le chemin du développement durable d'une part, et d'autre part, d'avoir un outil qui permette de planifier, à moyen et à long terme, les actions de la Municipalité.

Pour cette présentation, il propose aux conseillers de s'appuyer sur un document qu'il commentera au fur et à mesure :



Charte de développement durable



La nature dans notre culture...

■ ■ ■ Pourquoi la charte ?

- Grenade a été fondé par une charte !
 - 1290 à l'initiative d'Eustache de Beaumarchais, Sénéchal du Roi de France et de l'abbaye cistercienne de Grand Selve 1290 à l'initiative d'Eustache de Beaumarchais, Sénéchal du Roi de France et de l'abbaye cistercienne de Grand Selve
- La SNDD
 - Borloo 2010, lois Grenelle de l'environnement
- Les agendas 21 locaux
- Le besoin d'une vision à moyen et long terme pour notre ville



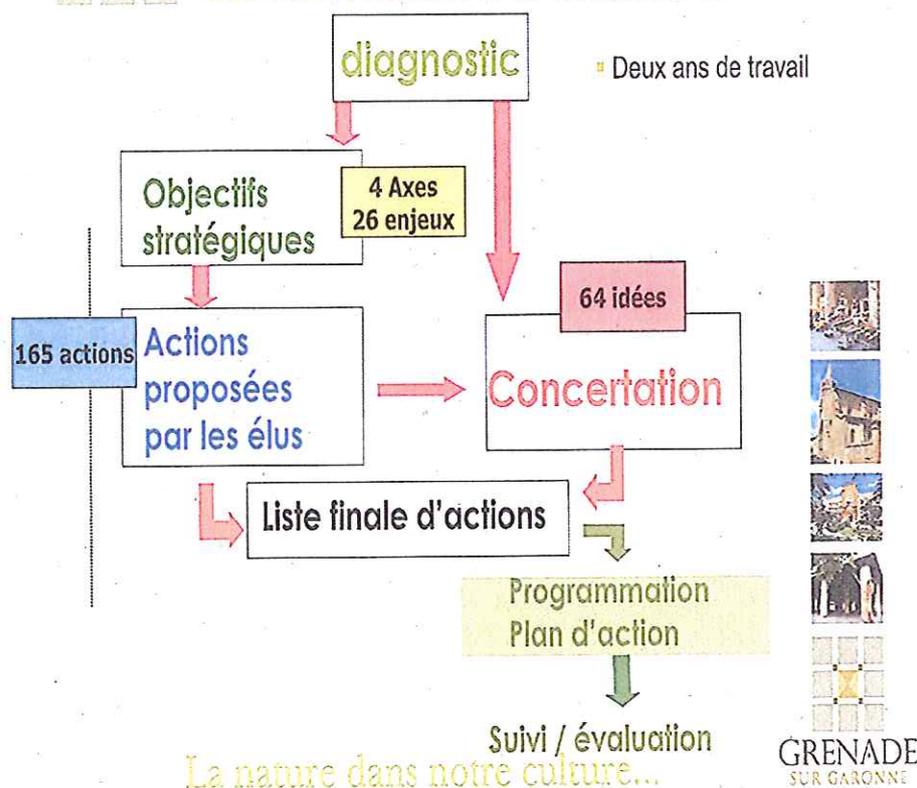
GRENADE
SUR GARONNE

La nature dans notre culture...

Mr. BOISSE souhaite apporter quelques précisions. Il explique que cette Charte découle :

- directement de l'Histoire de la Ville. Elle s'inscrit en effet dans une continuité historique puisque la Ville de Grenade a été fondée par une Charte en 1290. Cette Charte fondatrice de la ville, fixait les droits et les devoirs des citoyens et établissait Grenade en tant que place commerçante. Elle a instauré le droit de commercer (→ origine du marché).
- de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), initiée par Mr. Jean-Louis BORLOO en 2010 et adoptée en Conseil des Ministres, le 27.07.2010. Cette SNDD s'est concrétisée à travers les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 sur l'Environnement. Elle fixe des cadres qui permettent aux collectivités territoriales de s'engager sur la voie du développement durable, au niveau consommation/production, développement de la société d'information, gouvernance, maîtrise du changement climatique, transport et mobilité, conservation de la biodiversité, santé publique, lutte contre l'exclusion sociale et tous les défis internationaux.
- de l'existence d'une démarche d'agenda 21. Suite au sommet de Rio de 1992, toutes les collectivités territoriales ont été invitées à créer leur agenda 21. C'est ce que la Communauté de Communes Save et Garonne a fait. La commune de Grenade a décidé de faire la même chose mais de ne pas l'appeler « agenda 21 » mais « Charte », afin que l'on ne confonde pas l'agenda 21 de la CCSG et celui de la commune de Grenade.
- du besoin d'avoir une vision à moyen et long terme sur la ville, sur son devenir : Où veut-on aller ? Que veut-on faire ?

La démarche « charte »

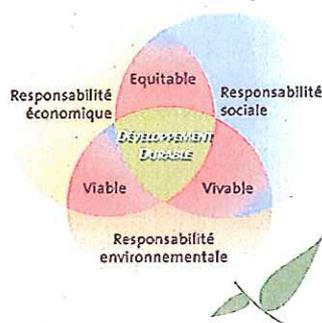


Mr. BOISSE indique qu'une concertation avec les habitants a été organisée. Elle s'est concrétisée par 4 réunions publiques et une réunion de synthèse. Au cours de cette concertation, les habitants ont apporté beaucoup d'idées et ont examiné les actions proposées par les élus. Les échanges ont été riches et un véritable dialogue a eu lieu. Au final, une liste d'actions résultant des idées des citoyens et des élus a été établie. A ce stade de la démarche, la moitié du travail était fait. Il ne restait plus que le plan d'actions et la programmation.

Mr. BOISSE fait remarquer que le plan d'actions figurait dans le document transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation. Quant à la programmation, elle apparaît dans les fiches actions qui seront disponibles prochainement. Il souligne que ce travail n'a pas de fin. La Charte de Grenade est quelque chose d'itératif qui doit être suivi en permanence. Il faut périodiquement revoir les actions, vérifier si elles sont suivies, etc ...

Mr. BOISSE explique que le « développement durable » se définit ainsi : « toute action humaine quelle qu'elle soit, a un impact économique, social et environnemental ». La Municipalité a décidé d'ajouter à ces trois axes, un axe « identité » parce que préserver l'identité de Grenade lui paraissait une chose très importante.

■ ■ ■ Trouver les bons axes



+ Identité



GRENADE
SUR GARONNE

La nature dans notre culture...

■ ■ ■ Quatre axes



- 1 Maîtrise du développement urbain
- 2 Aider au développement humain et social
- 3 Prendre conscience de son environnement et choisir sa qualité de vie
- 4 Renforcer son identité par le lien institutionnel



GRENADE
SUR GARONNE

La nature dans notre culture...

Mr. BOISSE indique que chaque axe a été décliné en enjeux, et chaque enjeu en actions.

Axe 1 maîtrise du développement urbain



- Enjeu 1 : Mener une politique de planification du développement urbain
- Enjeu 2 : Harmoniser les aménagements urbains entre le centre ville et les quartiers périphériques
- Enjeu 3 : Répertorier, sauvegarder, restaurer et mettre en valeur le Patrimoine historique



GRENADE
SUR GARONNE

La nature dans notre culture...

Concernant l'axe 1, Mr. le Maire fait remarquer que certaines actions ont déjà été engagées. Au niveau de la planification, il cite le Plan Local d'Urbanisme et le Plan Global de Déplacement. Par ailleurs, il souligne l'importance de l'enjeu 2, mais aussi de l'enjeu 3 lié à l'identité de la ville.

Axe 1 : actions phares



- Nouveau PLU
 - Aires de Mise en Valeur de l'architecture et du Patrimoine
- Plan Global de Déplacements
- Les allées
- Réhabilitation de la Halle
- Qualification et embellissement des entrées de villes



GRENADE
SUR GARONNE

La nature dans notre culture...

Mr. BOISSE précise que cet axe 1 comporte des actions importantes au niveau Urbanisme. Il mentionne une refonte complète du PLU, la mise en œuvre d'une AMVAP (anciennement ZPPAUP), l'élaboration d'un PGD, etc

Axe 2 Aider au développement humain et social



- Enjeu 1 : Favoriser l'implication des enfants et des jeunes, adapter, développer et faciliter l'accès aux équipements et activités,
- Enjeu 2 : Mieux accompagner les personnes âgées
- Enjeu 3 : Conforter et accompagner la vie associative
- Enjeu 4 : Favoriser l'intégration et l'accès à l'emploi



GRENADE
SUR GARONNE

La nature dans notre culture...

Axe 2 : actions phares



- Actions phares :
- Construire un centre de loisirs d'une capacité de 200 places
- Nouvelle école
- Déplacement du PIJ
- Contrats d'objectifs avec les associations
- Point d'appui emploi-formation (reliance)
- Faciliter l'accès aux services communaux



GRENADE
SUR GARONNE

La nature dans notre culture...

Mr. BOISSE fait remarquer que dans cet axe 2, certains actions ont déjà été engagées, d'autres restent à faire.

Axe 3 Prendre conscience de son environnement et choisir sa qualité de vie



- Enjeu 1 : Favoriser le développement de l'écocitoyenneté
- Enjeu 2 : Valoriser et rendre accessibles les espaces naturels
- Enjeu 3 : Rendre la ville plus propre et plus belle



GRENADE
SUR GARONNE

La nature dans notre culture...

Concernant l'enjeu 1 de l'axe 3, Mr. BOISSE indique qu'il convient de favoriser le développement de l'écocitoyenneté, tant au niveau des administrés, que de la Mairie qui doit donner l'exemple.

Axe 3 : actions phares



- Programme économies d'énergie
 - Bâtiments communaux
 - Eclairage public
- Protection des espaces naturels
 - Zones humides : Martignac, Port haut, la Navifique, gravière...
- Embellissement de la ville
 - Espaces verts
 - Bords de Save
 - Terrain Roller
- Fleurissement de la ville



GRENADE
SUR GARONNE

La nature dans notre culture...

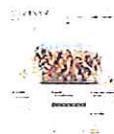
■ ■ ■ Axe 4 Renforcer son identité par le lien institutionnel

- Enjeu 1 : Favoriser l'accès de tous les publics à l'information
- Enjeu 2 : Développer la prévention et améliorer la sécurité
- Enjeu 3 : Faciliter l'accès aux services communaux
- Enjeu 4 : Renforcer l'action culturelle et sa cohérence
- Enjeu 5 : Favoriser la dimension européenne de la ville

La nature dans notre culture...



■ ■ ■ Axe 4 : actions phares



- Nouveau site internet
- Refonte du bulletin municipal
- Redistribution des locaux de la mairie
- Travaux ancien collège
- Réorganisation de l'accueil
- Création d'un service culturel et d'une politique culturelle
- Développer les liens européens

La nature dans notre culture...



■ ■ ■ La suite

- La charte est un outil de travail pour la municipalité
- La charte est un outil de planification budgétaire pluriannuelle
- Les actions seront périodiquement évaluées par un comité de suivi



La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE

Mr. BOISSE indique que cette Charte est un outil de planification pluriannuel, qui va permettre de programmer les actions. Elle précise les dates de réalisation et l'ordre de priorité des actions, ainsi que les moyens qui seront mis en œuvre. Elle devra faire l'objet d'un suivi. Un comité de suivi composé d'élus et de citoyens sera créé à cet effet. Il ajoute que la composition de ce comité sera communiquée ultérieurement aux conseillers.

Mr. BOISSE demande s'il y a des questions.

Mr. le Maire ajoute que la Charte est un outil, c'est la raison pour laquelle il n'y aura pas de vote.

Mr. DELMAS souhaite souligner le travail effectué par les services municipaux dans l'élaboration et la validation de cette Charte. Les services interviendront également dans la mise en œuvre concrète des actions. Il pense qu'il est important de le faire remarquer.

Mr. BOISSE reconnaît qu'effectivement, il n'a pas assez insisté sur cet aspect.

Mr. le Maire confirme que les services ont participé à l'élaboration de ce document. Ils ont apporté, grâce à leur technicité et à leur connaissance du terrain, un grand nombre d'éléments notamment dans la rédaction des fiches actions.

Aucun autre conseiller ne souhaitant s'exprimer, Mr. le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.

10) Rapport d'activités 2010 du SIEANAT (Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans le département de la Haute-Garonne).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune auprès du syndicat sont entendus.

Mme BRIEZ, conseillère municipale, déléguée titulaire au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans le département de la Haute-Garonne (SIEANAT), indique que le rapport d'activité 2010 du SIEANAT a été communiqué dans son intégralité à l'ensemble du Conseil Municipal. Chaque conseiller municipal a pu en prendre connaissance.

Elle propose aux conseillers municipaux, une synthèse de ce document :

Ce document complet de 36 pages, introduit par le mot du Président, Jean-Marc HUYGHE, reprend les activités et actions menées par le SIEANAT au cours de l'année 2010.

En préambule, un rappel de la vocation du SIEANAT, à savoir la garantie, par les 85 communes et intercommunalités adhérentes, de conditions dignes et adaptées.

Le premier chapitre est consacré aux informations et présentation du bureau (dates des différentes réunions du bureau et des comités syndicaux) et à un état des lieux des équipements de gestion des aires suite aux visites effectuées par les élus du SIEANAT dans toutes les aires d'accueil.

Puis le bilan mais aussi les pistes de travail des actions thématiques ou spécifiques est proposé : état des lieux de la scolarisation des enfants des familles non-sédentaires, gestion des aires d'accueil, réflexions sur l'insertion sociale, professionnelle et économique, et enfin présentation des axes de travail de la commission « vie sociale et citoyenne ».

Le troisième chapitre concerne les actions de communication et d'échange tant à l'échelon départemental, régional, national ou européen et les outils de communication dont dispose le SIEANAT.

Le chapitre suivant est consacré à la participation dans le cadre du Schéma Départemental, c'est-à-dire au bilan de la commission départementale consultative et à l'état d'avancement des projets, au tableau de bord des aires d'accueil, à l'accompagnement technique eu égard aux obligations législatives des communes, aux dossiers, de création mais aussi de réhabilitation des aires ; à savoir, deux aires ont été inaugurées : une à Launaguet, la seconde à Tournefeuille.

Le cinquième et dernier chapitre évoque la formation des étudiants et stagiaires au sein de leur cursus mais aussi des gestionnaires dont on ne redira jamais assez l'importance de leur mission.

Enfin, dans les annexes à ce rapport, figurent un modèle de convention d'occupation temporaire, la motion de politique générale et les discours de Jean-Marc HUYGHE à l'occasion des inaugurations des aires d'accueil de Launaguet et Tournefeuille.

Pour terminer, Mme BRIEZ précise que ce rapport est librement consultable par tous en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte.

**11) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement - exercice 2011.
Complément à apporter à la délibération du Conseil Municipal du 14.12.2010.**

Mr. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Dans la mesure où les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2010 s'élevaient à 4.293.373,00 € (déduction faite des remboursements d'emprunts d'élevant à 581.600,00 €), le quart de ces crédits représentent 1.073.343,25 €.

Il rappelle que le Conseil Municipal, a délibéré une première fois, le 14.12.2010, pour l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses, à hauteur de 1.000.000 €, sur les comptes et pour les montants suivants :

compte 202 :	10.000 €
compte 2031 :	10.000 €
compte 205 :	30.000 €
compte 21312 :	20.000 €
compte 21318 :	20.000 €
compte 2184 :	20.000 €
compte 2188 :	20.000 €
compte 2313 :	500.000 €
compte 2315 :	350.000 €
compte 21578 :	20.000 €

Considérant que la totalité des 1.073.343,25 € n'a pas été entièrement répartie,

Considérant que 73.343 € peuvent encore être affectés,

Considérant que la commune doit faire face à des dépenses à imputer sur les comptes 4581 et 2183,

il propose au Conseil Municipal, de compléter la délibération du 14.12.2010 en autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, des dépenses d'investissement, sur les comptes 4581 et 2183, à hauteur de :

- compte 4581 : 31.500 €

- compte 2183 : 5.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de compléter la délibération du 14.12.2010 et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, des dépenses d'investissement, sur les comptes 4581 et 2183, à hauteur de :

- compte 4581 : 31.500 €

- compte 2183 : 5.000 €.

12) Débat d'orientations budgétaires.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, rappelle que dans les communes de plus de 3500 habitants, le vote du budget doit être obligatoirement précédé de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B), conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le DOB permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et des priorités du budget primitif. Le DOB n'a pas de caractère décisionnel mais il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération qui permet au Préfet de vérifier que la procédure budgétaire a été respectée.

Mr. SCHIELE précise que les éléments qu'il va communiquer ont été établis à partir de résultats provisoires, ces derniers devront être validés pour les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'année 2010 :

1) RESULTATS DE L'ANNEE 2010 (estimés à valider lors du vote du CA 2010)

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 9 433 499,15 €

- Dépenses : 9 163 293,56 €

donc un excédent propre à l'exercice 2010 de 270 205,59 €,

auquel il faut ajouter l'excédent antérieur reporté de 799 435,59 € (dont intégrations exceptionnelles de

230 351,30 € du service de l'Eau Potable, 97 757,34 € du service de l'Assainissement et 2114,56 € du SIVOS),

donc un résultat de clôture excédentaire de 1 069 574,16 €.

Section d'investissement :

- Recettes : 2 654 307,73 €

- Dépenses : 3 573 598,55 €

Le déficit de l'exercice est donc de 919 290,82 €,

auquel il faut ajouter le résultat antérieur des crédits reportés excédentaire de 259 316,50 €,

soit au total, un déficit de la section d'investissement de 659 974,32 €.

auxquels ils faut ajouter les « Restes à réaliser », soit :

- Recettes : 1 323 649,03 € (dont l'emprunt 2011)

- Dépenses : 410 055,26 €

soit un résultat excédentaire de 913 593,77 €,

Soit un résultat global d'investissement excédentaire de 253 619,45 €.

Evolution des recettes de fonctionnement en 2010 :

Les dotations :

Pour la 2^{ème} année consécutive, les dotations de l'Etat ont diminué. La commune a enregistré une nouvelle perte de 39 202 € en 2010 (sur l'ensemble des dotations) par rapport au montant alloué en 2009.

En effet, le mécanisme de garantie qui avait « atténué » la perte de dotation en 2009 (-478 473€), ne s'est plus appliqué en 2010.

La population DGF de la commune a été estimée à 7268 habitants en 2010, alors qu'elle était de 6833 habitants en 2009, cette augmentation de population a eu pour effet de limiter la perte de dotation en 2010.

Concernant les autres dotations et participations, il faut remarquer une début de diminution des prestations de la CAF qui s'accroîtra en 2011, en raison de la modification de la prise en charge qui s'effectue désormais pour les accueils périscolaires sur la base de la facturation horaire du service et non plus d'un forfait équivalent à 4h sur les effectifs enregistrés sur l'accueil de midi.

Le produit fiscal :

On note un ralentissement de l'évolution des bases fiscales en 2010 :

- 5.82% sur la taxe d'habitation
- 3.94% sur la taxe sur le foncier bâti
- 1.18% pour les bases du foncier non bâti

Le produit fiscal des contributions directes est de 2 967 599,00 € soit 87 649 € de plus que la prévision du BP (calculée sur les bases prévisionnelles transmises par les services fiscaux au mois de mars).

Il faut également noter une évolution plus favorable des produits de taxes additionnelle aux droits de mutation et du produit de la taxe sur plus value des terrains nouvellement constructibles.

Les produits des services :

Le mode de calcul de la prestation CAF, a obligé la commune à modifier le service proposé dans le cadre périscolaire : possibilité d'inscription matin ou soir sur une base horaire et non plus un forfait mensuel. Ces modifications ont également eu pour effet d'engendrer une baisse des participations des parents (environ -4000 € par mois)

Evolution des dépenses en 2010 :

Les charges à caractère général se sont élevées à 1 865 516.71 € alors que la prévision budgétaire était de 1 957 775 €.

Les charges de personnel et frais assimilés ont coûté 4 318 985.34 € pour une prévision du BP de 4 528 000 €, soit une économie de 209 014 €.

Les charges de gestion courante se sont élevées à 727 157.44 € pour une prévision initiale de 742 565 €.

Les charges financières se sont élevées à 127 927.96 € (intérêts de la dette 199 758.70 € et - 72 648.75 € d'ICNE)

Le projet de BP 2011 a donc été élaboré en fonction de ces différents résultats et tendances ainsi que des mesures consignées dans la loi de finance pour 2011.

Mme VOLTO fait remarquer que Mr. SCHIELE présente en quelque sorte le Compte Administratif.

Mr. SCHIELE répond que ce n'est pas le cas, car le Compte Administratif n'est pas arrêté.

Mme VOLTO indique qu'en principe le Débat d'Orientations Budgétaires s'appuie sur des documents qui ne sont pas chiffrés. Elle se dit surprise par cette présentation.

On lui répond que ce sont les tendances de l'année dernière.

Mme VOLTO insiste sur le fait qu'aucun document n'ait été communiqué aux conseillers municipaux. En principe, le Débat d'Orientations Budgétaires repose sur un rapport transmis au préalable.

M. SCHIELE indique qu'il a été nommé adjoint aux finances depuis quelques mois, et qu'il a repris la manière de procéder des années précédentes.

Mme VOLTO demande si la Commission des Finances a été réunie.

Mr. SCHIELE répond négativement et ajoute qu'elle sera convoquée prochainement avant le vote du Compte Administratif et du Budget. Il reprend sa présentation.

2) LE PROJET DE BUDGET 2011 :

Les recettes de fonctionnement:

Les dotations de l'Etat :

Le gouvernement a annoncé un gel de la dotation de base pour 2011.

Communiquée le 18 février 2011 : dotation de base 710 765 € pour 677 822 € en 2010 soit une progression de 32 943 €, +4.86%

Cette évolution s'explique par l'évolution de la population DGF de la commune qui devrait passer en 2011 de 7268 à 7563 habitants.

La dotation de garantie s'établira en fonction du potentiel fiscal par habitant de la commune.

Le montant de ces dotations sera communiqué aux communes fin février.

L'enveloppe des dotations de péréquation, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation, devrait progresser (+6.23% pour la DSR) mais la répartition de cette enveloppe sur un nombre d'habitants plus élevés, viendra diminuer cet effet lors de la répartition au niveau local.

Le montant des dotations de péréquation ne sera communiqué aux communes qu'à la fin mars.

La fiscalité :

Avant communication des bases prévisionnelles par les services fiscaux, l'estimation des bases a été calculée sur une évolution 4% pour la taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti.

Le taux de la taxe d'habitation sera proposé au vote à 15.17%, soit une augmentation de 3%.

Les dotations de la CAF seront en forte baisse en 2011 : les acomptes versés passeront de 80% à 70% et les prestations seront désormais calculées à partir d'une fréquentation horaire réelles et non plus de forfaits.

Les participations des parents diminueront également fortement. Le coût du service pour la commune s'en trouve déséquilibrés. Afin de retrouver des conditions financières moins pénalisantes pour la commune, les tarifs des prestations périscolaires seront augmentés à compter de septembre 2011. Une délibération spécifique sera présentée au conseil municipal au cours du 2ème trimestre 2011.

Les tarifs municipaux (hors prestations périscolaires) seront augmentés de 2%.

Les dépenses de fonctionnement :

Les frais de personnel (chapitre 012) intégrant la médecine du travail et les assurances évolueront d'environ 3%.

L'annuité de la dette :

Compte tenu de la souscription tardive de l'emprunt 2010, le versement a été effectué début 2011. En conséquence l'annuité de l'emprunt 2010, n'interviendra qu'en 2012.

L'annuité 2011 (hors remboursement prêt relais) s'élève à environ 584 400€ (384 200€ de remboursement de capital en investissement et 200 200€ de remboursements d'intérêts en fonctionnement)

La dette en capital au 1er janvier 2011 (intégrant l'emprunt 2010 et le prêt relais est de 5.146.955 €)

Les subventions aux associations et dotations scolaires seront maintenues au niveau de 2010.

Toutefois le nombre d'enfants subventionnés pour un départ classe découverte passera de l'effectif d'une classe à 60 enfants (au maximum).

La dotation au CCAS sera de 255 000 € environ.

Les charges à caractère général vont augmenter de 7 % environ (en raison notamment d'une augmentation des effectifs sur les services périscolaires et de l'augmentation du coût de l'énergie) et de travaux importants sur les mises aux normes électriques des bâtiments, les charges de gestion courante augmenteront de 2.5% environ.

La prévision étant obligatoirement prudente les charges ne peuvent être sous estimées à l'occasion du budget, toutefois les services veilleront dans la mise en œuvre à limiter au maximum, ces charges de fonctionnement.

La section d'investissement :

Au vu de ces éléments, le transfert à la section d'investissement est estimé à 435 000 € environ auxquels il convient d'ajouter 285 000 € de dotation aux amortissements. (470 000€ de virement et 237 000 € amortissements en 2010).

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 200 000 €.

Le produit de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) est inscrit pour 150 000 €. L'effet de son augmentation, votée en 2010, ne sera enregistré qu'en 2012.

La municipalité étudie les possibilités de cessions de l'ancienne perception, de la chapelle St Jacques et du local rue Castelbajac.

Le montant des dépenses d'investissement de l'année 2011 devrait se situer aux environs de 4 500 000 € et comprendra notamment :

Etudes :

- Suite du PLU et du PGD
- Etude d'aménagement du Chemin de Montagne et de la parcelle chemin de Montagne
- Construction d'une école et d'un restaurant scolaire

Travaux :

- Fin des travaux de réhabilitation de l'ancienne gare,
- Suite des travaux Espace intergénérationnel rue des Jardins,
- Restauration de la travée de l'Eglise,
- Restauration de l'orgue,
- Un programme de réhabilitation du patrimoine bâti (travaux de toiture et menuiseries et maçonnerie sur : l'ancien collège, la halte-garderie, la Halle aux Agneaux, l'école Musique, le remise Roquemauvel, les ateliers municipaux),
- Un programme de réhabilitation du patrimoine scolaire (toitures, peintures, menuiseries),
- Construction d'un ALSH,
- Réhabilitation de l'aile est de l'ancien collège,
- Travaux d'aménagement du cours Valmy,
- Extension du local boulistes,
- Création de tombes et d'allées au cimetière,
- Complément d'illuminations et fleurissement,
- Renouvellement de matériel informatique,
- Effacements de réseaux et aménagements concernant la signalisation routière et l'éclairage public,
- La production d'eau chaude du stadium.

La présentation de Mr. SCHIELE étant terminée, Mr. le Maire ouvre le débat.

Mme VOLTO regrette de découvrir les éléments directement en séance. Elle aurait préféré avoir le temps de les consulter au préalable pour pouvoir engager le débat. Elle indique qu'il est très difficile d'avoir du recul face une telle quantité de chiffres. Elle souligne à nouveau le fait que la Commission des Finances n'ait pas été réunie à amont. Les membres de la commission n'ont pas eu l'occasion non plus, de discuter des orientations proposées.

Mr. SCHIELE est d'accord avec les propos de Mme VOLTO mais dit avoir suivi ce qui se faisait jusqu'à présent.

Mme VOLTO termine en indiquant qu'elle intervient depuis 25 ans, au sein de collectivités, à un titre ou à un autre. Elle dit que dans toutes les collectivités, avant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, la Commission des Finances est réunie, un rapport est élaboré et transmis aux membres de l'Assemblée Délibérante.

Mme HADROT indique qu'elle rejoint les propos de Mme VOLTO.

Aucun autre conseiller ne souhaitant s'exprimer, Mr. le Maire clôt le débat.

13) Questions diverses.

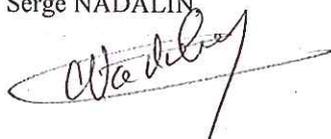
Monsieur le Maire invite les conseillers à noter deux dates :

- La réunion du Conseil Communautaire, le jeudi 24.02.11, à 20h30, à Grenade (Bureaux des Services Techniques de la CCSG - route de St Cezert).
Il indique qu'un point important est inscrit à l'ordre du jour, à savoir la présentation des axes du développement économique de la CCSG et un vote de principe pour autoriser Mr. CAMPOS, Vice-Président, à prendre toutes les orientations dans ce domaine. Il ajoute qu'il s'agit d'une présentation qui peut intéresser tous les élus de la commune.
- L'Assemblée Générale du Pays Tolosan, prévue le samedi 16.04.11, à 10h, à la salle des fêtes de Grenade. Mr. le Maire précise que Mr. Didier CUJIVES, Président du Pays Tolosan, souhaitait organiser cette réunion à Grenade. Les orientations et le budget 2011 du Pays Tolosan seront votés à cette occasion. Il invite les conseillers municipaux à retenir cette date et ajoute que cette réunion sera précédée d'une visite et d'un petit déjeuner sur le marché de Grenade.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
Séance levée à 21 h. 40
◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Pour validation :

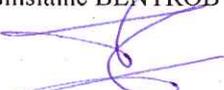
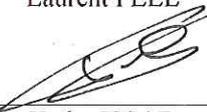
Le secrétaire de séance,
Serge NADALIN



Le Maire,
Rémy ANDRE,



Pour approbation :

Rémy ANDRE 	Jean-Paul DELMAS 	Claudine LE BELLER 	Théodore KACZMAREK représenté
Marc SCHIELE 	Ghislaine BENTROB 	Monique LOUGE représentée	Jean-Luc LACOME représenté
Serge NADALIN 	Monique D'ANNUNZIO représentée	Serge BOISSE 	Valentine VOUZELLAUD représentée
Dominique BRIEZ 	Françoise CHAUPUIS 	Laurent PEEL 	Sandrine SCHIELE représentée
Eric ANSELME	Sabine MANZON	Kader ISSAD représenté	Nadine HADROT
Pascal POCHON	Brigitte ZAMPROGNO 	Jean-Jacques CRIPIA représenté	Danielle COLL absente
Jean-Marc VIZZINI absent	Véronique VOLTO 	L. PUISSEGUR-GAZEAU absente	Guillaume SOULAYRES absent
Frédéric MAUTOR absent			